



Loi sur le divorce par consentement mutuel

13 janvier 2017

“opinionway

15 place de la République 75003 Paris



ESOMAR^{'16}
corporate

Rapport

avocats
de la famille



ASSOCIATION NATIONALE DES AVOCATS
SPÉCIALISTES ET PRATICIENS EN DROIT DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES ET DE LEUR PATRIMOINE.

À : Maître Anne Linard-Tuszewski

De : Selim Messaï, Marion Rannou



CONTEXTE ET METHODOLOGIE



Le contexte et les objectifs de l'étude

Suite aux aménagements récents de la loi en matière de divorce, permettant aux couples en instance de séparation de s'affranchir du passage devant le juge en ayant recours, chacun, à un avocat; L' Association nationale des avocats spécialistes en droit de la Famille a souhaité recueillir l'avis des français sur un certain nombre de points :

- L'interprétation de la réforme.
- L'importance perçue des différents aspects du métier de l'avocat.
- Les risques attribués à la robotisation/dématérialisation de la fonction.

Cette étude, réalisée par OpinionWay et commanditée par l'agence Aelium pour le compte de l'ordre des avocats a vocation à fournir des éléments de réponse sur ces différents aspects.



La méthodologie



- ✓ Etude réalisée auprès d'un échantillon de **1016 français âgés de 18 ans et plus**.
- ✓ L'échantillon est représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et a été constitué selon **la méthode des quotas**, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence.



- ✓ L'échantillon a été interrogé par questionnaire auto-administré en ligne via Omnibus **sur système CAWI** (Computer Assisted Web Interview), à partir de notre Access Panel : NewPanel
- ✓ Chaque répondant a reçu des points Maximiles en remerciement de sa participation ou a pu également choisir de reverser ses gains à une ONG (Organisation Non Gouvernementale).



- ✓ Les interviews ont été réalisées **du 04 au 06/01/2017**.



- ✓ OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la **norme ISO 20252**.



- ✓ Les résultats de ce sondage doivent être lus en tenant compte des marges d'incertitude : 1,5 à 3 points au plus pour un échantillon de 1000 répondants.

Toute publication totale ou partielle doit impérativement utiliser la mention complète suivante :
« Sondage OpinionWay pour L' Association nationale des avocats spécialistes en droit de la Famille »
et aucune reprise de l'enquête ne pourra être dissociée de cet intitulé.



Traitement et pondération

- ▶ **Pondération, analyse et limites statistiques :**

Une **pondération** a été effectuée **a posteriori** pour correspondre exactement aux quotas.

Avant analyse, une **relecture de contrôle du tri à plat brut** a été effectuée en comparaison du tri à plat final de terrain. Après pondération les résultats ont été contrôlés afin de valider qu'ils ne sont **pas modifiés de manière significative**.

- ▶ **Représentation des différences significatives :** dans ce rapport **les différences significatives testées au seuil de 90%** seront indiquées de la façon suivante :

- ★ Différence significativement positive entre la population et la population Totale
- ★ Différence significativement négative entre la population et la population Totale



Conditions de diffusion et de réalisation

- ▶ **Conditions de diffusion de l'étude** : les résultats de cette étude sont **l'entière propriété d'Aelium** qui peut si il le souhaite en faire une diffusion totale ou partielle qui **sera soumise pour validation à OpinionWay**. En outre toute diffusion à des fins de reprise presse devra comporter un **encart** rappelant que l'étude a été **réalisée par OpinionWay**, la **méthodologie précise** (mode de recueil, taille d'échantillon et mode de représentativité) ainsi que **les dates de recueil des données**.
- ▶ **Application de la norme ISO** : OpinionWay a réalisé ce projet /cette étude en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252.



Le profil des répondants

Population française âgée de 18 ans et plus

Source : **INSEE, Bilan démographique 2014.**


1016
individus



Sexe	%
Hommes	48%
Femmes	52%



Age	%
18-24 ans	11%
25-34 ans	16%
35-49 ans	27%
50-64 ans	25%
65 ans et plus	21%



Région	%
Ile-de-France	18%
Nord ouest	23%
Nord est	23%
Sud ouest	11%
Sud est	25%



Activité professionnelle	%
CSP A	14%
CSP B	15%
CSP C	32%
Inactifs	40%



Taille d'agglomération	%
Une commune rurale	23%
De 2000 à 19 999 habitants	17%
De 20 000 à 99 999 habitants	14%
100 000 habitants et plus	30%
Agglomération parisienne	16%



ANALYSE

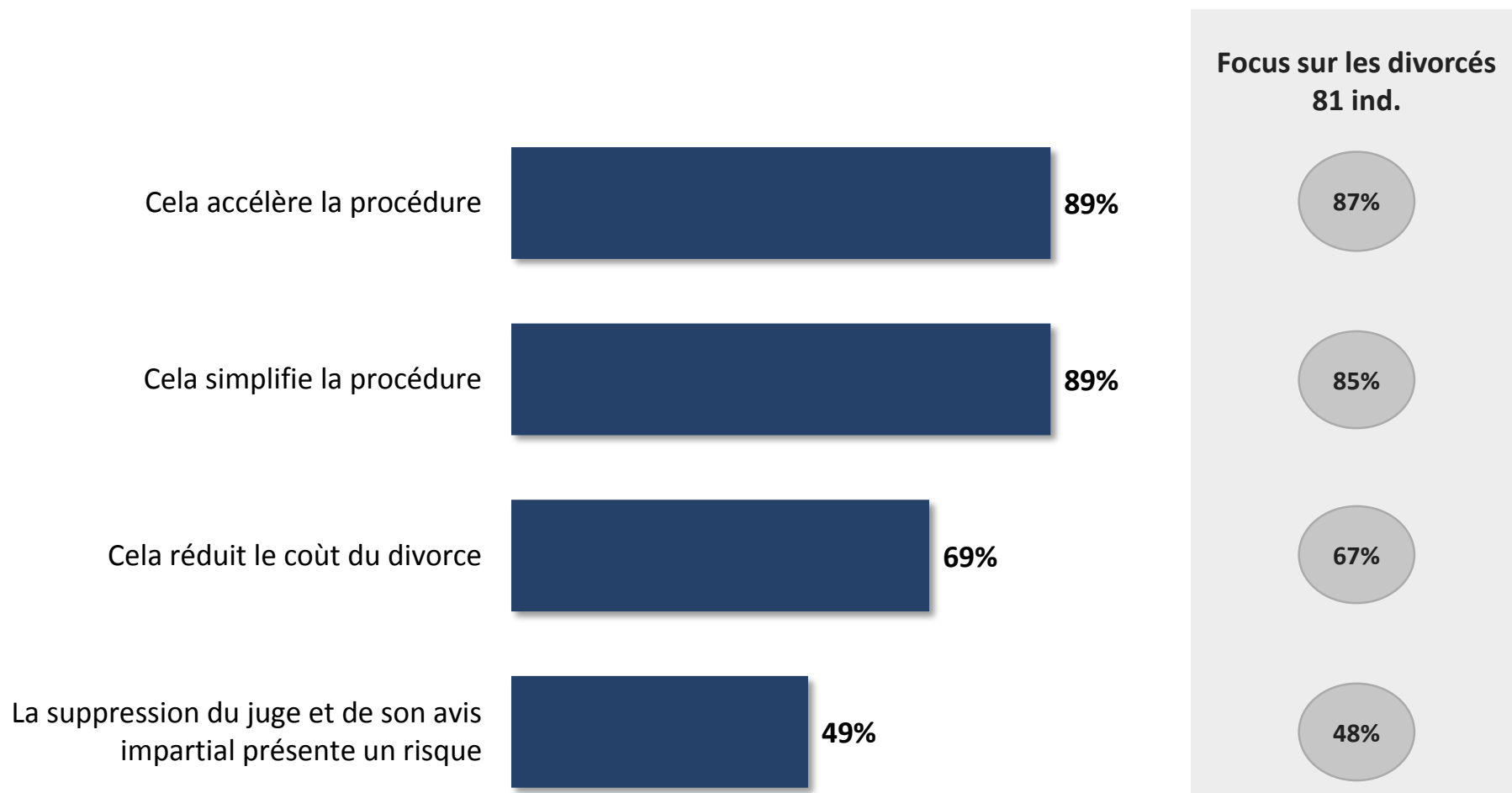
“opinionway



Quasiment 9 répondants sur 10 estiment que cette loi permet d'accélérer et de simplifier la procédure. Un risque lié à la suppression du juge subsiste néanmoins pour la moitié d'entre eux.



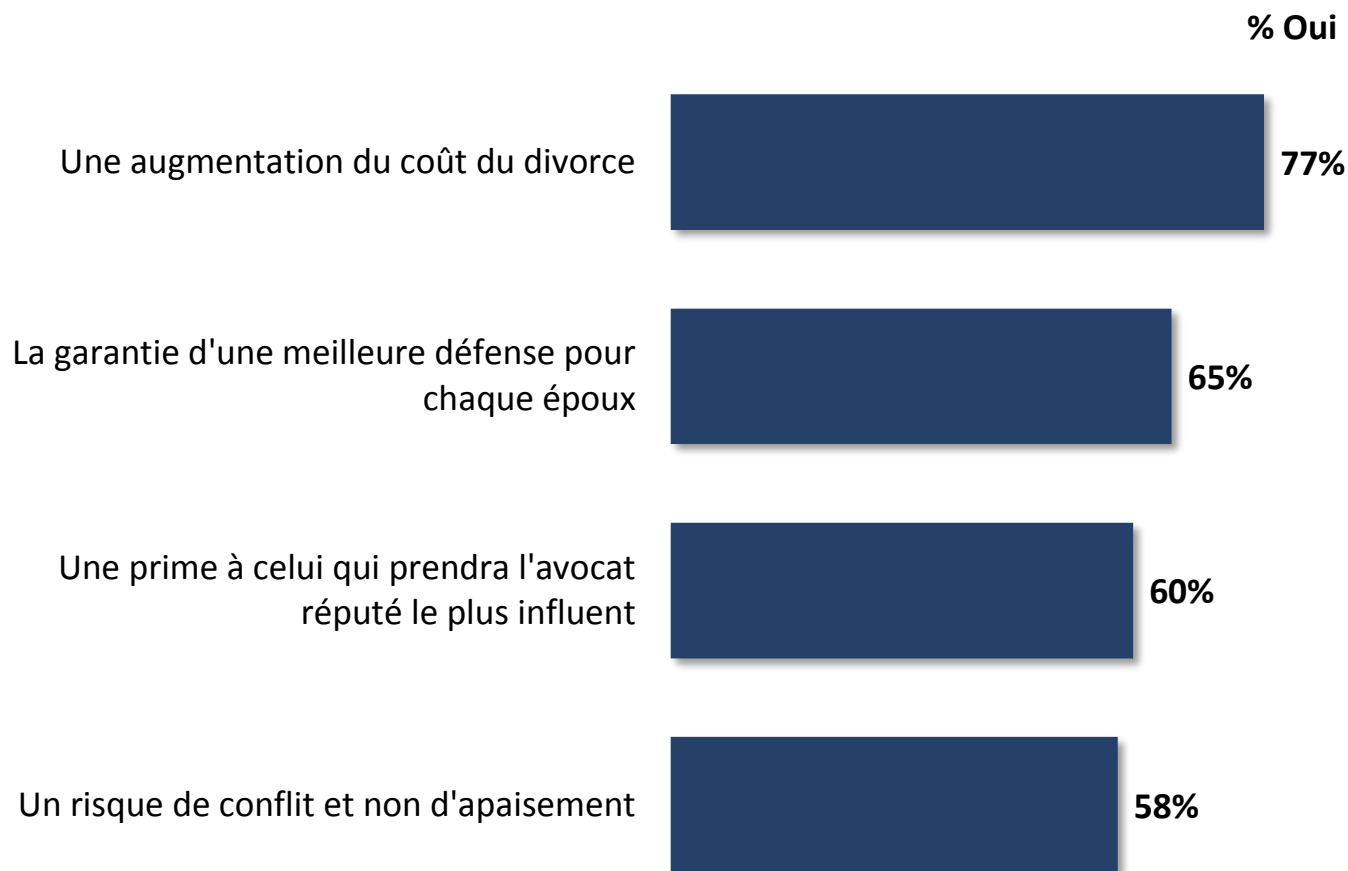
Q1. A partir du 1 janvier, la loi permet le divorce par consentement mutuel sans juge, mais avec deux avocats. Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ? - % **Oui**





Le fait que les époux doivent prendre désormais un avocat différent est, avant tout, synonyme d'augmentation du coût du divorce.

Q2. Avant la loi, les époux pouvaient prendre le même avocat. Désormais la loi impose un avocat pour chaque époux. Pensez-vous que c'est... - % **Oui**



**Focus sur les divorcés
81 ind.**

80%

67%

57%

61%



2 critères priment dans le choix d'un avocat : sa connaissance de l'ensemble des aspects de la séparation et sa capacité à privilégier une solutions acceptable pour les 2 époux.



Q3. Les avocats auront un rôle essentiel dans le nouveau divorce par consentement mutuel. Classez par ordre d'importance (du plus important (1) au moins important(5)) les critères déterminants pour le choix de votre avocat :

- Cité en 1^{er} (Plus important)

Sa connaissance de l'ensemble des aspects de la séparation (familiaux, patrimoniaux, fiscaux, internationaux, psychologiques)



27%



Sa capacité à privilégier une solution acceptable pour les deux époux



26%

Des honoraires limités



17%

Son aptitude à écouter les enfants



14%

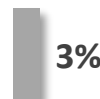


Sa capacité d'écoute



13%

No rep.



3%

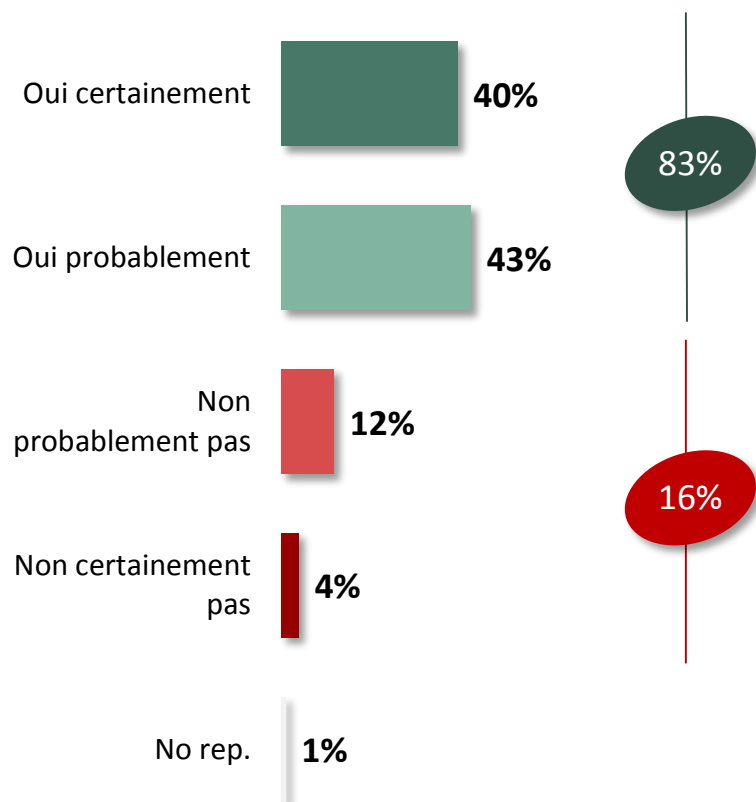


Les $\frac{3}{4}$ des individus estiment que l'apparition de robots présente un risque de perte en qualité d'écoute et de conseil. Ce chiffre est plus marqué chez les personnes divorcées.

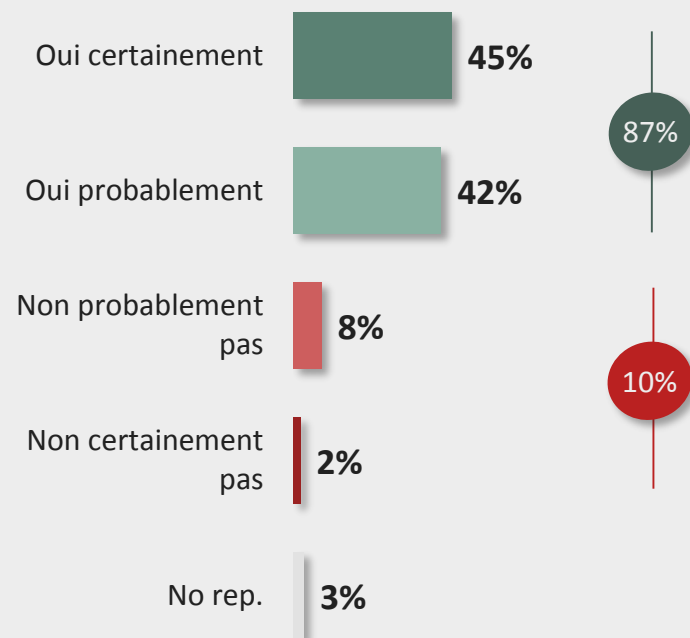


Q4. Pensez-vous que l'apparition de robots au service du métier d'avocat (divorces en ligne, applications digitales, dématérialisation) présente un risque de perte en qualité d'écoute et de conseil pour les clients ?

Total échantillon



**Focus sur les divorcés
81 ind.**





SYNTHESE

“opinionway



Synthèse des résultats

- La loi sur le divorce est principalement perçue comme **simplifiant (89%) et accélérant (89%) la procédure.**
 - ▶ A noter cependant qu'un répondant sur deux estime que la suppression du juge et de son avis impartial **présente un certain risque.**
- Cette réforme **est synonyme d'augmentation du coût du divorce (77%)** du fait que désormais la loi impose de prendre un avocat pour chaque époux.
- **Les 2 critères les plus importants dans le choix d'un avocat sont :**
 - ▶ Sa connaissance de l'ensemble des aspects de la séparation (27% en 1^{er} choix)
 - ▶ Sa capacité à privilégier une solutions acceptable pour les deux époux (26% en 1^{er} choix)
- Enfin, **l'apparition des robots fait peur** puisque 83% estiment qu'il s'agit d'un risque de perte en qualité d'écoute et de conseil pour les clients et seulement 4% des français n'y voient aucun risque.



“opinionway

15 place de la République 75003 Paris

*« Permettre à nos clients de comprendre de manière simple et rapide leur environnement actuel et futur,
pour mieux décider aujourd’hui, agir demain et imaginer après-demain. »*